

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 10 novembre 2016

DH-SYSC(2016)R2

COMITE DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME
(CDDH)

**COMITE D'EXPERTS SUR LE SYSTÈME
DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME
(DH-SYSC)**

RAPPORT DE REUNION

2^e réunion

8–10 novembre 2016

Point 1 : Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

1. Le Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC) a tenu sa 2^e réunion à Strasbourg, du 8 au 10 novembre 2016, sous la présidence de Mme Isabelle NIEDLISPACHER (Belgique). La liste des participants figure à l'annexe I. L'ordre du jour, tel qu'il a été adopté, figure à l'annexe II.

2. M. Mikhail LOBOV, Chef du Service des politiques et de la coopération en matière de droits de l'Homme procède à une allocution de bienvenue. Il salue les travaux importants menés par les Groupes de rédaction DH-SYSC-I (voir point 2.1) et DH-SYSC-REC (voir point 3), et remercie vivement leurs présidents respectifs, M. Vít A. SCHORM (République tchèque) et M^{me} Emanuela TOMOVA (Bulgarie), pour leur très grand engagement dans les travaux et leur soutien au Secrétariat. M. Lobov informe par ailleurs le Comité de la présentation au Comité des Ministres du rapport sur les mesures prises par les Etats membres pour mettre en œuvre les parties pertinentes de la Déclaration de Brighton, lequel en a pris note lors de sa 1264^e réunion (14 septembre 2016). Le Comité a ainsi rempli la première tâche spécifique de son mandat (tâche spécifique i)). Le Secrétariat veillera à informer le Comité, de manière continue, des suites données par le Comité des Ministres à ses travaux.

3. Le Comité se félicite de la tenue, le 7 novembre 2016, de la présentation, par le Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, des nouveaux outils de recherche - HUDOC-EXEC - et d'information sur l'état d'exécution des arrêts de la Cour ouverte par Madame Geneviève MAYER, Chef du Service, avec la participation de M. John HUNTER, Chef du Service des Technologies de l'information du Greffe de la Cour. M. Fredrik SUNDBERG, Adjoint à la Chef du Service de l'exécution des arrêts de la Cour a notamment présenté les nouveaux outils de visibilité et transparence du processus de surveillance (fiches pays, fiches thématiques, site internet). Le Comité salue ces outils qui renforceront la visibilité du processus de surveillance de l'exécution des arrêts de la Cour.

4. Le Comité salue la présentation, le 7 novembre également, du Conseil des barreaux européens (CCBE) représenté par M. Laurent PETTITI, suivie d'un échange de vues sur des questions d'intérêt commun pour les Agents de Gouvernement et les avocats. Il salue cette initiative, soulignant l'importance des échanges avec ses membres observateurs, susceptibles d'enrichir les réflexions du Comité.

Point 2 : Suites à donner au rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention

2.1 Travaux du Groupe de rédaction I sur les suites à donner au rapport du CDDH sur l'avenir plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-I)

5. Le Président du DH-SYSC-I, M. Vít A. SCHORM (République tchèque), présente les travaux du Groupe. Le Comité le remercie et salue les résultats du DH-SYSC-I à ce jour. Il examine les éléments identifiés par le Groupe lors de sa 2^e réunion¹, se prononce sur les

¹ Voir document DH-SYSC-I(2016)R2, annexe III.

quatre thèmes identifiés dans le document de travail (doc. DH-SYSC-I(2016)007) et formule les orientations suivantes pour la suite des travaux.

6. Le Comité souligne ses orientations, endossées par le CDDH², notamment qu'il convient d' « examiner les mesures éventuelles pour répondre aux défis identifiés selon une approche inclusive (à savoir sans exclure des réponses qui nécessiteraient un amendement à la Convention) tout en se concentrant sur des solutions pratiques pour améliorer le système actuel ; ce travail devrait impliquer une étude de faisabilité ». Le Comité précise toutefois que le rapport final issu des travaux du Groupe devra comporter une analyse exhaustive des thèmes, y compris en traitant de modèles alternatifs.

I. La procédure de sélection

Les critères de sélection (article 21 de la Convention)

7. En ce qui concerne les critères de sélection en tant que tels, le Comité examine les propositions et convient ce qui suit :

- (i) La modification de la durée du mandat : Le Comité convient que la durée du mandat doit préserver l'indépendance des juges et la stabilité institutionnelle de la Cour. Il relève que les préoccupations relatives au mandat de neuf ans qui pourrait notamment être un obstacle pour la carrière de juges plus jeunes pourraient être diluées dans le cadre des réponses apportées en ce qui concerne la reconnaissance des états de service en tant que juge à la Cour et les perspectives d'emploi futur. Il considère toutefois que la question mérite d'être davantage explorée, notamment quant à la possibilité d'introduire un mandat de six ans renouvelable automatiquement.
- (ii) Si l'introduction formelle d'un âge minimum pour les candidats ne semble pas envisageable en raison de la diversité des systèmes nationaux, il s'agit d'un sujet de préoccupation à examiner en lien avec la nécessité de mettre l'accent sur l'expérience professionnelle (juridictionnelle) en droit national tel que relevé également par le CDDH dans son rapport sur l'avenir à plus long terme de la Convention (doc. CDDH(2015)R84 Addendum I, § 105).
- (iii) La modification des exigences linguistiques a été exclue, étant rappelé qu'il y a certaines exigences minimales incontournables pour que les juges soient opérationnels dans une juridiction internationale dont les deux langues officielles sont le français et l'anglais.
- (iv) Il convient d'examiner plus avant la possibilité pour les Etats ou pour la Commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme de présenter une liste de moins de 3 candidats.

² Voir doc. CDDH(2016)R85, paras 4 et 13 et doc. DH-SYSC (2016)R1, para 7.

Les procédures nationales de sélection

8. En ce qui concerne les procédures nationales de sélection, le Comité souligne l'importance de la pleine mise en œuvre des Lignes directrices du Comité des Ministres sur la sélection des candidats pour le poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme et est convenu de ce qui suit:

- (i) A la lumière des informations relatives aux procédures nationales de sélection figurant en Annexe I du document de travail DH-SYSC-I(2016)007, le Comité décide, tel que cela avait été envisagé par le CDDH³, que des travaux de suivi devront être menés.
- (ii) Ces travaux de suivi devraient tenir compte du fait qu'il est nécessaire de préserver les particularités du système national. Une première étape pourrait être de mettre à jour les exemples de bonnes pratiques des Lignes directrices du Comité des Ministres sur la sélection des candidats au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme.
- (iii) La mise à jour des lignes directrices ou l'élaboration d'une recommandation énonçant les caractéristiques essentielles que devrait présenter toute procédure de sélection au niveau national pourrait constituer une étape supplémentaire si cela devait s'avérer nécessaire.

9. En ce qui concerne l'interprétation des critères, le Comité considère que les lignes directrices devraient être le texte de référence pour tous les acteurs du processus pour l'application des critères de sélection, dans le respect des diversités des systèmes nationaux. Le risque d'interprétations divergentes des critères par les différents acteurs du processus a été soulevé. Le Comité estime qu'il serait utile que le Secrétariat obtienne davantage d'éléments concernant notamment la substance des informations complémentaires sollicitées par le Panel aux Etats membres.

Le rôle du Panel consultatif dans le processus de sélection

10. En ce qui concerne le rôle du Panel consultatif dans le processus de sélection, le Comité est convenu de ce qui suit :

- (i) En ce qui concerne l'intervention du Panel, le Comité est convenu que toutes les voies devraient être explorées. Certains experts sont en faveur de la position du DH-SYSC-I pour le renforcement du rôle du Panel dans la procédure de sélection au niveau national, le cas échéant au moyen de la révision des Lignes directrices du Comité des Ministres sur la sélection des candidats au niveau national afin de préciser que la consultation du Panel fait partie intégrante du processus de sélection par les autorités nationales avant la transmission de la liste à l'Assemblée parlementaire. D'autres experts envisagent un rôle différent du Panel, qui pourrait (également) exercer sa fonction consultative auprès de l'Assemblée parlementaire. Le Comité considère que dans le cadre de l'analyse qui sera menée, il convient d'examiner tous les avantages et inconvénients de ces options pour l'intégralité du processus.

³ § 104 du rapport du CDDH (doc. CDDH(2015)R84 Addendum I).

- (ii) Le Comité souhaite explorer la possibilité pour le Panel de tenir des entretiens avec les candidats lorsque cela s'avère nécessaire. Il a toutefois été argué que cela multiplierait les entretiens et prolongerait ainsi la procédure de sélection des candidats.
- (iii) Le Comité n'a pas retenu la proposition de rendre contraignants les avis rendus par le Panel, estimant que cela irait à l'encontre de la nature consultative du Panel.
- (iv) En ce qui concerne les moyens alloués au Panel, le Comité est convenu que le Panel devrait se voir octroyer les ressources nécessaires pour mener ses travaux à bien.

II. Le processus d'élection

11. En ce qui concerne le processus d'élection, le Comité est convenu de ce qui suit :
- (i) Le Comité est convenu que les travaux devraient se concentrer sur l'amélioration du système actuel dans lequel l'élection des juges à la Cour incombe à l'Assemblée parlementaire, en vertu de la Convention, en tant que garantie de légitimité démocratique des juges. Dans le cadre de l'analyse exhaustive qui devrait être menée, des modèles alternatifs devraient toutefois être également explorés.
 - (ii) Le Comité considère que des suggestions devraient être formulées afin de nourrir les travaux de l'Assemblée parlementaire sur cette question. Ces réflexions et suggestions porteraient notamment sur la composition de la Commission sur l'élection des juges de la Cour européenne des droits de l'homme, la tenue des entretiens, les règles de vote et de quorum ou sur la communication et l'interaction entre le Panel et l'Assemblée ou sa Commission sur l'élection des juges, afin de prévenir, dans la mesure du possible, les aléas du processus politique et de garantir l'élection du meilleur juge à la Cour européenne des droits de l'homme.
 - (iii) Il serait également important que le renforcement éventuel de la motivation des décisions du Panel soit exploré afin de faciliter les travaux de la Commission sur l'élection des juges, dans le respect de la confidentialité afin de ne pas nuire à la réputation des candidats.

III. Les conditions d'emploi et de travail à la Cour

12. En ce qui concerne les conditions de travail à la Cour, le Comité convient que cette question sera examinée à la lumière de la contribution attendue de la Cour. Il rappelle que cette contribution sera soumise à la Cour siégeant en assemblée plénière en vue de sa transmission au DH-SYSC-I en temps utile avant sa 3^e réunion (27 février–1^{er} mars 2017).

13. En ce qui concerne les conditions d'emploi et notamment la question de la reconnaissance des états de service en tant que juge par les Etats, le Comité convient que la

question sera explorée davantage à la lumière de la contribution de la Cour exposant les difficultés rencontrées à ce jour ainsi que des contributions des Etats en vue de décider de la nécessité de travaux de suivi éventuels.

IV. Les juges *ad hoc*

14. Le Comité décide qu'un régime distinct pour les juges *ad hoc* se justifie notamment par la rareté de l'utilisation de la procédure. Il décide de ne pas examiner cette question plus avant. Il relève que la Cour pourrait envisager de prolonger, ou de rendre plus flexible, la période de deux ans pour la liste des juges *ad hoc*. Il a toutefois été noté que la procédure de désignation du juge *ad hoc* à partir de la liste préalablement soumise par l'État concerné mériterait d'être plus transparente.

15. En ce qui concerne l'organisation des travaux à venir, le Comité décide ce qui suit :
- le Secrétariat est chargé de préparer une version révisée du document de travail basée sur :
 - les commentaires formulés au cours des discussions du DH-SYSC lors de la présente réunion et du DH-SYSC-I lors de sa 2^e réunion,
 - ainsi que toutes nouvelles contributions des experts, qu'ils sont invités à adresser au Secrétariat (DGI-CDDH-Reform@coe.int) d'ici le **mercredi 14 décembre 2016** ;
 - ce document de travail sera adressé aux experts d'ici le **mercredi 8 février 2017** ;
 - les experts seront invités à commenter ce projet d'ici le **mercredi 22 février 2017**, afin que les commentaires puissent être envoyés en temps utile au DH-SYSC-I avant sa 3^e réunion.

2.2 Travaux du Groupe de rédaction II sur les suites à donner au rapport du CDDH sur l'avenir plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-II)

16. Les Délégués des Ministres « [ont chargé] le CDDH de mener une analyse approfondie de toutes les questions portant sur la place de la Convention dans l'ordre juridique européen et international ainsi que sur les perspectives à moyen et plus long terme, à la lumière des paragraphes du rapport y afférents (conclusion § 203 iii). » Ces travaux ont été confiés au Groupe de rédaction II sur les suites à donner au rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-II).

17. En ce qui concerne les méthodes de travail, le Comité salue la proposition de la Norvège⁴ relative à l'organisation d'un séminaire pour le lancement des travaux du Groupe, à l'occasion de la 1^e réunion du DH-SYSC-II (29-31 mars 2017). Ce séminaire serait co-organisé par le réseau universitaire PluriCourts, représenté par ses directeurs, M. Morten RUUD (Norvège) et le Secrétariat du DH-SYSC. Le projet de programme sera élaboré par PluriCourts en coopération avec le Secrétariat du DH-SYSC sur la base du mandat donné par le Comité des Ministres à la lumière des défis identifiés dans le rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention. Les experts qui souhaitent formuler des

⁴ Voir document DH-SYSC(2016)011.

propositions à cet égard sont invités à les transmettre par écrit au Secrétariat d'ici le **mercredi 23 novembre 2016**.

18. Le Comité procède à la désignation des membres du Groupe (voir point 6).

Point 3 : Travaux relatifs à la Recommandation CM/Rec(2008)2 sur des moyens efficaces à mettre en œuvre pour l'exécution rapide des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme

19. La Présidente du DH-SYSC-REC, M^{me} Emanuela TOMOVA (Bulgarie), présente au Comité les travaux du Groupe effectués jusqu'à ce jour. Le Comité la remercie et salue les résultats de la 1^e réunion du DH-SYSC-REC. Il procède à un échange des vues et décide que la finalisation de la compilation de bonnes pratiques, sous la forme d'un guide qui sera présenté au Comité des Ministres pour adoption, doit être la priorité. Cela constituerait une source d'inspiration importante et un outil méthodologique particulièrement utile pour la mise en œuvre de la recommandation par le coordinateur au niveau national et serait conforme à l'appel de la Déclaration de Bruxelles. A l'instar du Guide de bonnes pratiques en matière de voies de recours internes, un guide sur des moyens efficaces au niveau interne pour l'exécution rapide des arrêts de la Cour pourrait réunir les bonnes pratiques et également inclure une partie analytique, non prescriptive, introduisant ces exemples et expliquant les évolutions depuis l'élaboration de la recommandation Rec(2008)2 ainsi qu'un bilan enrichi sur la mise en œuvre de celle-ci. Le Comité convient que la mise à jour de la recommandation n'est dès lors pas nécessaire.

20. Pour l'élaboration du Guide, le Comité décide de la tenue d'une 2^e réunion du DH-SYSC-REC (du **25 au 27 janvier 2017**). Les experts qui souhaitent porter à l'attention du Secrétariat et du Groupe toute information supplémentaire pertinente (en particulier concernant des difficultés rencontrées et des « success stories ») sont invités à les envoyer au Secrétariat (DGI-CDDH-Reform@coe.int) d'ici le **vendredi 2 décembre 2016**.

21. Sur la base des discussions lors de la réunion du DH-SYSC et des contributions précitées, le Secrétariat élaborera un projet de Guide qui sera adressé aux experts en temps utile avant la prochaine réunion.

Point 4: Echange d'informations concernant la mise en œuvre de la Convention et l'exécution des arrêts de la Cour

22. Le Secrétariat présente l'état d'avancement de l'aperçu de l'échange de vues contenant de bonnes pratiques concernant les mécanismes pour garantir la compatibilité des lois avec la Convention (modalités, avantages, obstacles). Le Comité charge le Secrétariat de finaliser l'aperçu et de l'adresser aux experts d'ici le **mardi 20 décembre 2016**. Les experts seront ensuite invités à adresser toute proposition rédactionnelle d'ici le **vendredi 20 janvier 2017** afin que le Secrétariat puisse élaborer la version définitive du texte, pour adoption lors de la 3^e réunion du DH-SYSC (10-12 mai 2017).

23. Le Comité décide de reporter à sa prochaine réunion le choix du thème pour un nouvel échange de vues.

Point 5: Tour de table sur l'état des signatures et ratifications des Protocoles n^{os} 15 et 16 à la Convention

24. Le Comité procède à un tour de table sur les perspectives de signatures et ratification des différents instruments ainsi que sur les obstacles éventuels sur la base du document révisé par le Secrétariat (doc. DH-SYSC (2016)008REV). Le Comité charge le Secrétariat de réviser le document récapitulant les informations collectées et de l'adresser aux experts d'ici le **lundi 21 novembre 2016**. Sur la base des propositions d'amendement qui pourront être adressées au Secrétariat (DGI-CDDH-Reform@coe.int) jusqu'au **vendredi 25 novembre 2016**, le Secrétariat préparera une version révisée qu'il transmettra **le jeudi 1^{er} décembre 2016** au CDDH, pour information. Les experts qui n'ont pas présenté des informations pendant la réunion sont invités à les envoyer au Secrétariat d'ici le **vendredi 18 novembre 2016**, autrement les informations contenues dans le document DH-SYSC (2016)008REV seront reproduites.

Point 6 : Elections

25. Le Comité élit des experts des Etats membres suivants pour son Groupe de rédaction DH-SYSC-II : la Bulgarie, la Croatie, la République tchèque, la France, l'Italie, la Lettonie, les Pays-Bas, la Norvège, ainsi que Mme Florence MERLOZ (France), Présidente du Groupe.

26. Le Comité rappelle que les Groupes sont ouverts et que d'autres Etats membres sont par conséquent les bienvenus s'ils souhaitent envoyer des experts aux frais de leurs autorités.

Point 7 : Organisation des travaux futurs concernant la Recommandation Rec(2004)4 sur la Convention dans l'enseignement universitaire et la formation professionnelle et la Recommandation CM/Rec(2010)3 sur des recours effectifs face à la durée excessive des procédures

27. En ce qui concerne la tâche spécifique v) du mandat, le Comité est invité à « soumettre, le cas échéant, des propositions au Comité des Ministres concernant les recommandations suivantes (échéance : 31 décembre 2017) :

- la Recommandation Rec(2004)4 sur la Convention dans l'enseignement universitaire et la formation professionnelle, ainsi que le développement de lignes directrices sur les bonnes pratiques en matière de formation aux droits de l'homme des professionnels du droit ;
- la Recommandation CM/Rec(2010)3 sur des recours effectifs face à la durée excessive des procédures et le Guide de bonnes pratiques qui l'accompagne. »

28. Le Secrétariat informe le Comité quant à l'organisation des travaux concernant la Recommandation Rec(2004)4, indiquant qu'à la lumière des méthodes de travail décidées par

le Comité d'experts sur la réforme de la Cour (DH-GDR)⁵, un appel à contributions sur divers aspects de la recommandation, y compris sur des exemples de bonnes pratiques, a été adressé aux membres du réseau HELP. Sur la base des nombreuses informations collectées suite à cet appel à contributions, ainsi que des informations fournies par les Etats membres dans le cadre de leur rapport national sur la mise en oeuvre de la Déclaration de Brighton, le Secrétariat préparera une compilation unique qui sera adressée aux experts d'ici le **vendredi 2 décembre 2016**.

29. Les experts seront invités à adresser des informations à jour concernant la compilation précitée d'ici le **mardi 17 janvier 2017**.

30. Sur la base de l'ensemble des informations ainsi mises à jour, le Secrétariat préparera un document de travail relatif à la mise à jour de la Recommandation (2004)4 et des propositions pour les suites à y donner, qui sera envoyé aux experts dans le courant du mois d'**avril 2017**.

31. Les experts seront ensuite invités à formuler toute proposition rédactionnelle sur le texte pour qu'il puisse être révisé puis transmis en temps utile au DH-SYSC avant sa 3^e réunion, afin que ce dernier puisse décider de la suite des travaux.

32. En ce qui concerne la Recommandation CM/Rec(2010)3 sur des recours effectifs face à la durée excessive des procédures et le Guide de bonnes pratiques qui l'accompagne, le Comité charge le Secrétariat de contacter le Greffe de la Cour ainsi que d'autres services compétents, tels que la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), afin de collecter les informations pertinentes en vue de la poursuite des travaux. Le Comité salue à cet égard la disponibilité de la CEPEJ pour contribuer à ses travaux, telle qu'exprimée par la représentante de la CEPEJ à la réunion. Sur la base des informations collectées, le Secrétariat élaborera un document de travail qui sera soumis au DH-SYSC lors de sa 3^e réunion, au printemps 2017, ou lors de sa 4^e réunion, à l'automne 2017, en fonction du temps et des ressources disponibles au sein du Secrétariat.

Remerciements

33. Apprenant que Mme Haldia MOKEDDEM a quitté le Secrétariat du DH-SYSC, le Comité la remercie chaleureusement pour la manière excellente dont elle s'est acquittée de ses tâches et lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.

* * *

⁵ Voir l'annexe III du rapport de la 9^e réunion du DH-GDR (doc. DH-GDR(2015)R9, Annexe III).

Annexe I**Liste de participants**

* Please note that persons marked with an asterisk only attended the presentations of the Department for the Execution of judgments of the European Court of Human Rights and of the Council of Bars and Law Societies of Europe (CCBE) on Monday 7 November 2016. / Veuillez noter que les personnes indiquées par un astérisque ont participé uniquement aux présentations du Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et du Conseil des Barreaux européennes (CCBE), le lundi 7 novembre 2016.

MEMBERS / MEMBRES**ALBANIA/ALBANIE**

Ms Evi SADUSHAJ, Deputy to the Permanent Representative of Albania to the Council of Europe, member of the Office of the Government Agent to the European Court of Human Rights

ANDORRA / ANDORRE

Mr Joan FORNER ROVIRA, Représentant permanent Adjoint auprès du Conseil de l'Europe *

ARMENIA/ARMÉNIE

Ms Varduhi MELIKYAN, Second Secretary, Legal Department, Ministry of Foreign Affairs

AUSTRIA/AUTRICHE

Mrs Brigitte OHMS, Deputy Government Agent, Division for International Affairs and General Administrative Affairs, Federal Chancellery

Mr Martin REICHARD, Deputy to the Permanent Representative, Permanent Representation of Austria to the Council of Europe *

AZERBAIJAN/AZERBAÏDJAN

Mr Çingiz ASGAROV, Agent of the Government of the Republic of Azerbaijan before the European Court of Human Rights

BELGIUM/BELGIQUE

Mme Isabelle NIEDLISPACHER, **Chairperson of the DH-SYSC/Présidente du DH- SYSC**, Co-Agent du Gouvernement de la Belgique auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, SPF Justice, Service des Droits de l'Homme

BOSNIA AND HERZEGOVINA/BOSNIE HERZÉGOVINE

Ms Zikreta IBRAHIMOVIC, Deputy Agent of the Council of Ministers of Bosnia and Herzegovina before the European Court of Human Rights, Office of the Agent

BULGARIA/BULGARIE

Ms Emanuela TOMOVA, Head of Department, Human Rights Directorate, Ministry of Foreign Affairs

CROATIA/CROATIE

Ms Morana BRIŠKI, Legal Advisor to the Agent, Office of the Government Agent of Croatia before the European Court of Human Rights

Ms Ankica VRKLJAN SUČIĆ, Deputy to the Permanent Representative, Permanent Representation of the Republic of Croatia to the Council of Europe *

CYPRUS/CHYPRE

Ms Ioanna DEMOSTHENOUS, Legal Advisor, Permanent Representation of the Republic of Cyprus to the Council of Europe *

CZECH REPUBLIC/REPUBLIQUE TCHÈQUE

Mr Vít A. SCHORM, Government Agent of Czech Republic before the European Court of Human Rights, Ministry of Justice

DENMARK/DANEMARK

Ms Kristine MOGENSEN, Head of Section, Ministry of Justice, Constitutional Law and Human Rights Division

Ms Maria Aviaja SANDER HOLM, The Danish Ministry of Justice, Constitutional Law and Human Rights Division

Mr Thomas SAND KIRK, Deputy Permanent Representative, Permanent Representation of Denmark to the Council of Europe *

Ms Marie HELDGAARD LAURSEN, Permanent Representation of Denmark to the Council of Europe *

ESTONIA/ESTONIE

Ms Maris KUURBERG, Government Agent of Estonia before the European Court of Human Rights, Ministry of Foreign Affairs

FINLAND/FINLANDE

Ms Satu SISTONEN, Legal Officer, Ministry for Foreign Affairs, Legal Service, Unit for Human Rights Courts and Conventions

Ms Henna KOSONEN, Deputy Permanent Representative, Permanent Representation of Finland to the Council of Europe *

FRANCE

Mme Marie-Noémie PRIVET, Ministère des affaires étrangères et du développement international, Direction des affaires juridiques, Sous-direction des droits de l'Homme

GEORGIA/GÉORGIE

Ms Tamar ROSTIASHVILI, Deputy Head of the Department of State Representation to the International Courts of Human Rights

GERMANY/ALLEMAGNE

Ms Katja BEHR, Head of Unit IV C 1, Government Agent before the European Court of Human Rights, Ministry of Justice

Ms Anja KEMMERLING, Permanent Representation of Germany to the Council of Europe *

GREECE/GRÈCE

Mme Vasileia PELEKOU, Assesseur au Conseil Juridique de l'Etat, membre du Bureau de l'Agent du gouvernement grec

Ms Ourania PATSOPOULOU, Conseiller, membre du Bureau de l'Agent du Gouvernement devant la Cour européenne des droits de l'homme, Représentation Permanente de la Grèce auprès du Conseil de l'Europe

HUNGARY/HONGRIE

Ms Mónika WELLER, Co-Agent of the Government of Hungary before the European Court of Human Rights, Ministry of Justice

ICELAND/ISLANDE

Ms Ragna BJARNADÓTTIR, Legal Advisor, Department of Human Rights and Local Government, Ministry of the Interior

IRELAND/IRLANDE

Mr Peter WHITE, Government Agent of Ireland before the European Court of Human Rights, Assistant Legal Adviser, Legal Division, Department of Foreign Affairs and Trade

ITALY/ITALIE

Mrs Paola ACCARDO, Co-Agent du Gouvernement auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, Représentation permanente de l'Italie auprès du Conseil de l'Europe

Mr Piero VAIRA, Représentant Permanent Adjoint, Représentation Permanente de l'Italie auprès du Conseil de l'Europe

Mr Daniele LOI, Adjoint au Représentant Permanent, Représentation Permanente de l'Italie auprès du Conseil de l'Europe

LATVIA/LETTONIE

Ms Natalja FREIMANE, Third Secretary, Office of the Latvian Representative, before International Human Rights Organisations, Ministry of Foreign Affairs

Ms Sandra KAULINA, Deputy Permanent Representative, Permanent Representation of the Republic of Latvia to the Council of Europe *

LIECHTENSTEIN

Mr Manuel FRICK, Deputy Permanent Representative of Liechtenstein to the Council of Europe, Office for Foreign Affairs

Mr Daniel OSPELT, Permanent Representative, Permanent Representation of Liechtenstein to the Council of Europe *

LITHUANIA/LITUANIE

Ms Karolina BUBNYTE, Head of the Division for the Representation of Lithuania before the European Court of Human Rights, Ministry of Justice

LUXEMBOURG

Mme Brigitte KONZ, Juge de Paix directrice, Cité judiciaire

Mme Christine GOY, Représentante permanente adjointe, Représentation permanente du Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe *

Mme Roberta SPOTO, Adjointe à la Représentante Permanente, Représentation permanente du Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe *

MALTA/MALTE

Mr Miguel DE GABRIELE, Lawyer, Office of the Attorney General

REPUBLIC OF MOLDOVA/RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

Ms Ruxanda REVENCU, Ad interim Government Agent of the Republic of Moldova, Ministry of Justice

Ms Corina CĂLUGĂRU, Permanent Representative, Permanent Representation of the Republic of Moldova to the Council of Europe *

MONTENEGRO/MONTÉNÉGRO

Ms Vanja RADEVIC, Advisor, Office of the Representative of Montenegro before the European Court of Human Rights

Ms Bozidarka KRUNIC, Permanent Representative, Permanent Representation of Montenegro to the Council of Europe *

Ms Ana RADUSINOVIC, Deputy to the Permanent Representative, Permanent Representation of Montenegro to the Council of Europe *

NETHERLANDS/PAYS-BAS

Ms Kanta ADHIN, Deputy Government agent to the European Court of Human Rights, Legal Affairs Department, International Law Division, Ministry of Foreign Affairs

Ms Selma DE GROOT, Deputy to the Permanent Representative, Permanent Representation of the Netherlands to the Council of Europe *

NORWAY/NORVÈGE

Ms Helle Aase FALKENBERG, Adviser, Norwegian Ministry of Justice and Public Security, Department of Legislation

Mr Yngve Olsen HVOSLEF, Deputy to the Permanent Representative, Permanent Representation of Norway to the Council of Europe *

POLAND/POLOGNE

Ms Aleksandra ORR, Specialist, Criminal Proceedings Unit, Department of Proceedings before International Human Rights Protection Bodies, Ministry of Foreign Affairs of Poland

PORTUGAL

Ms Ana GARCIA MARQUES, Lawyer within the Office of the Agent of the Portuguese Government before the ECHR

ROMANIA/ROUMANIE

Ms Irina CĂMBREA, Government Agent of Romania before the European Court of Human Rights, Ministry of Foreign Affairs

RUSSIAN FEDERATION/FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mr Vladislav ERMAKOV, Ministry of Foreign Affairs

M. Stanislav KOVPAK, Représentant du Ministère de la Justice de la Fédération de Russie, Représentation de la Fédération de Russie auprès du Conseil de l'Europe

Ms Kseniya ROGOZYANSKAYA, Attaché, Ministry of Justice of Russian Federation, Permanent Representation of Russian Federation to the Council of Europe

SERBIA/SERBIE

Ms Nataša PLAVŠIĆ, Agent of the Republic of Serbia before the European Court of Human Rights, The State Attorney's Office, Agency Sector before the European Court of Human Rights

Mr Darko NINKOV, First Secretary, Permanent Mission of the Republic of Serbia to the Council of Europe

SLOVAK REPUBLIC/RÉPUBLIQUE SLOVAQUIE

Ms Marica PIROŠKOVÁ, Agent of the Government of the Slovak Republic before the ECHR

SLOVENIA/SLOVÉNIE

Mr Matija VIDMAR, Secretary, Department for International Cooperation and EU law, Ministry of Justice

SPAIN/ESPAGNE

Mr Rafael Andrés LEON CAVERO, Government Agent of Spain before the European Court of Human Rights, Senior State Attorney, Head of the Human Rights Area, Ministry of Justice

SWEDEN/SUÈDE

Ms Katarina FABIAN, Department for International Law, Human Rights and Treaty Law, Ministry for Foreign Affairs

Mr Daniel WÅLLANDER, Legal Adviser, Department for International Law, Ministry for Foreign Affairs

Ms Karin FLARUP, Deputy to the Permanent Representative to the Council of Europe *

SWITZERLAND/SUISSE

Mr Adrian SCHEIDEGGER, Agent suppléant du Gouvernement suisse devant la Cour européenne des droits de l'homme et le CAT, le CERD et le CEDAW, Département fédéral de justice et police DFJP, Office fédéral de la justice

"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA" / « L'EX-RÉPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACÉDOINE »

Ms Danica DJONOVA, Head of Unit, Office of the Government Agent, Ministry of Justice, Republic of Macedonia

Ms Olgica VASILEVSKA, Deputy Permanent Representative, Permanent Representation of "the Former Yugoslav Republic of Macedonia" to the Council of Europe *

TURKEY/TURQUIE

Mr Selim DOĞANAY, Deputy Head of Human Rights Department, Ministry of Justice

Mr Ibrahim YUSUFOĞLU, Rapporteur Judge, Ministry of Justice

M. Basri Yıldız, Expert Juridique, Ministère des Affaires Etrangères

M^{me} Aysen EMÜLER, Experte juridique, Représentation permanente de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI

Mr Paul McKELL, Vice-Chair of the DH-SYSC / Vice-Président du DH-SYSC, Legal Counsellor, Foreign and Commonwealth Office

OBSERVERS / OBSERVATEURS

HOLY SEE/ SAINT SIÈGE

Mr Grégor PUPPINCK

Mr Lorenzo BOTRUGNO

JAPAN / JAPON

Mr Shun KITAGAWA, Consul

COUNCIL OF BARS AND LAW SOCIETIES OF EUROPE (CCBE) / LE CONSEIL DES BARREAUX EUROPÉENS (CCBE)

Mr Laurent PETTITI *

Mr Piers GARDNER *

Ms Loredana TASSONE *

Mr Vincent BERGER *

Mr Manuel PUJADAS DOMINGO *

Mr Michael SCHUSZTER *

Ms Karine MÉTAYER *

EUROPEAN TRADE UNION CONFEDERATION (ETUC) / CONFEDERATION EUROPEENNE DES SYNDICATS (CES)

Mr Klaus LÖRCHER

REGISTRY OF THE EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS / GREFFE DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Mr John DARCY, Adviser to the President and the Registrar, Private Office of the President, European Court of Human Rights

Mr John HUNTER, Head of the Department of Information Technology *

Mr Francis DOHERTY, Department of Information Technology *

PARLIAMENTARY ASSEMBLY / ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Ms Agnieszka SZKLANNA, Secrétaire de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

DEPARTMENT FOR THE EXECUTION OF JUDGMENTS OF THE EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS / SERVICE DE L'EXÉCUTION DES ARRÊTS DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Ms Geneviève Mayer, Head of Department *

Mr Fredrik SUNDBERG, Deputy to the Head of Department *

Ms Stéphanie FLECKINGER, Head of the Central Office of the Department *

EUROPEAN COMMISSION FOR THE EFFICIENCY OF JUSTICE / COMMISSION EUROPÉENNE POUR L'EFFICACITÉ DE LA JUSTICE (CEPEJ)

Ms Ivana BORZOVÁ, Head, Department of Civil Supervision, Ministry of Justice

* * * * *

SECRETARIAT

DG I – Human Rights and Rule of Law / Droits de l’homme et Etat de droit
Council of Europe / Conseil de l’Europe, F-67075 Strasbourg Cedex

Mr Mikhail LOBOV, Head of Human Rights Policy and Co-operation Department / Chef du Service des politiques et de la coopération en matière de droits de l’Homme

Mr Alfonso DE SALAS, Head of the Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Chef de la Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l’Homme, **Secretary of the CDDH / Secrétaire du CDDH**

Ms Irène KITSOU-MILONAS, Head of the Unit on the system of the European Convention on Human Rights / Chef de l’Unité sur le système de la Convention européenne des droits de l’homme, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l’Homme, **Secretary of the DH-SYSC / Secrétaire du DH-SYSC**

Ms Virginie FLORES, Administrator/Administratrice, Unit on the system of the European Convention on Human Rights / Unité sur le système de la Convention européenne des droits de l’homme, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l’Homme

Ms Cindy FERREIRA, Assistant of Mikhail LOBOV, Head of Department, Human Rights Policy and Co-operation Department / Assistante de Mikhail Lobov, Chef de Service, Service des politiques et de la coopération en matière de droits de l’Homme

Ms Kemo WEIBEL, Unit on the system of the European Convention on Human Rights / Unité sur le système de la Convention européenne des droits de l’homme, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l’Homme

Mr Jérémie SPEISER, Trainee / Stagiaire

INTERPRETERS/INTERPRETES

Ms Lucie DE BURLET

Ms Cynera JAFFREY

Mr Jean-Jacques PEDUSSAUD

Ms Sara WEBSTER

* * *

Annexe II**Ordre du jour (tel qu'adopté)****Point 1 : Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux**Documents de référence généraux

- Projet d'ordre du jour annoté DH-SYSC(2016)OJ002REV
- Projet d'ordre des travaux DH-SYSC(2016)OT002
- Rapport de la 85^e réunion du CDDH (15-17 juin 2016) CDDH(2016)R85
- Rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme CDDH(2015)R84
Addendum I
- Rapport de la 1^e réunion du DH-SYSC (25-27 avril 2016) DH-SYSC(2016)R1
- Déclaration de Bruxelles CDDH(2015)004
- Déclaration de Brighton CDDH(2012)007
- Déclaration d'Izmir CDDH(2011)010
- Déclaration d'Interlaken CDDH(2010)001
- Déclaration de Rome
- Mandat du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC) pour 2016-2017 DH-SYSC(2016)003
- Décisions adoptées lors de la 125^e réunion des Délégués des Ministres sur le rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme (30 mars 2016) DH-SYSC(2016)009
- 9^e Rapport annuel du Comité des Ministres sur la surveillance de l'exécution des arrêts et décisions de la Cour européenne des droits de l'homme, 2015
- Résolution du Comité des Ministres CM/Res(2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail CDDH(2011)012

Point 2 : Suites à donner au rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la ConventionDocuments de référence

- Rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme CDDH(2015)R84
Addendum I
- Observations de la Cour sur le rapport du CDDH sur l'avenir à long terme du système de la Convention #5281071
- Décisions adoptées lors de la 125^e réunion des Délégués des Ministres sur DH-SYSC(2016)009

le rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme (30 mars 2016)

- Mandat du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC) pour 2016-2017 DH-SYSC(2016)003

2.1 Travaux du Groupe de rédaction I sur les suites à donner au rapport du CDDH sur l'avenir plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-I)

Documents de référence

- Rapport de la 2^e réunion du DH-SYSC-I (19-21 octobre 2016) DH-SYSC-I(2016)R2
- Echange de vues avec M. Wojciech SAWICKI, Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, compte-rendu préparé par le Secrétariat DH-SYSC-I(2016)008
- Document de travail en vue de la 2^e réunion du DH-SYSC-I (*préparé par le Secrétariat*) DH-SYSC-I(2016)007
- Informations concernant les diverses opinions et expériences au regard des processus de sélection nationale des candidats pour le poste de juge à la Cour et d'élection des juges de la Cour DH-SYSC-I(2016)006
Restreint
- Contributions en vue de la 2^e réunion du DH-SYSC-I DH-SYSC-I(2016)005
- Rapport de la 1^{ère} réunion du DH-SYSC-I (29 juin – 1^{er} juillet 2016) DH-SYSC-I(2016)R1

2.2 Travaux du Groupe de rédaction II sur les suites à donner au rapport du CDDH sur l'avenir plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-II)

Document de référence

- Proposition de la Norvège pour le lancement des travaux du DH-SYSC-II DH-SYSC(2016)011

Point 3 : Travaux relatifs à la Recommandation CM/Rec(2008)2 sur des moyens efficaces à mettre en œuvre pour l'exécution rapide des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme

Documents de référence

- Projet révisé de document consolidé sur la mise en œuvre de la recommandation CM/Rec(2008)2 : bonnes pratiques et bilan (*préparé par le Secrétariat et révisé à la lumière des contributions reçues des Etats membres*) DH-SYSC-REC(2016)003REV
Avec modifications apparentes
- Compilation des propositions rédactionnelles sur le projet de document DH-SYSC-REC(2016)003 en vue de la 2^e réunion du DH-SYSC DH-SYSC-REC(2016)004
- Rapport de la 1^e réunion du DH-SYSC-REC (23-25 mai 2016) DH-SYSC-REC(2016)R1
- Compilation des contributions présentées après la 1^e réunion du DH-SYSC-REC (document DH-SYSC-REC(2016)003) DH-SYSC-REC(2016)002

Point 4: Echange d'informations concernant la mise en œuvre de la Convention et l'exécution des arrêts de la Cour

Documents de référence

- Rapport de la 1^e réunion du DH-SYSC (25-27 avril 2016) DH-SYSC(2016)R1
- Organisation et méthodes de travail éventuelles du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC) lors du biennium 2016-2017, y compris les propositions pour des thèmes éventuels pour de futurs échanges d'informations concernant la mise en œuvre de la Convention et l'exécution des arrêts de la Cour DH-GDR(2015)007
Annexe III

Point 5: Tour de table sur l'état des signatures et ratifications des Protocoles n^{os} 15 et 16 à la Convention

Document de référence

- Etat des signatures et ratifications des Protocoles n^{os} 15 et 16 à la Convention et de l'Accord européen concernant les personnes participant aux procédures devant la Cour européenne des droits de l'homme DH-SYSC(2016)008REV

Point 6 : Elections

Document de référence

- Résolution du Comité des Ministres CM/Res(2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail CDDH(2011)012

Point 7 : Organisation des travaux futurs concernant la Recommandation Rec(2004)4 sur la Convention dans l'enseignement universitaire et la formation professionnelle et la Recommandation CM/Rec(2010)3 sur les moyens efficaces face à la durée excessive des procédures et le Guide de bonnes pratiques qui l'accompagne

Document de référence

- Organisation et méthodes de travail éventuelles du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC) lors du biennium 2016-2017 DH-GDR(2015)R9
Annexe III

* * *